

PROCES VERBAL

Séance du 1^{er} avril 2025

Absents :

Bruno MORAT

Pierre CALA

Yannick CARRION

Secrétaire de séance : Gaëlle FAYOLLE

- Approbation PV du conseil municipal du 11 février 2025
- Compte financier unique
- Investissements 2025
- Taux imposition
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2025
- Échanges de parcelles
- Questions diverses

Approbation procès verbal du 11 02 25 : unanimité

Compte financier unique 2024 :

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2024

Pour mémoire la commune avait délibéré en 2024 pour adopter le nouveau document budgétaire de fin d'année, appelé compte financier unique (CFU). Ce document regroupe le compte de gestion (détenu par le SGC) et le compte administratif (détenu par la commune).

Monsieur le Maire, se retirant de la salle des délibérations, Madame Françoise PINATEL prend la Présidence de la séance,

Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de constater la conformité des valeurs avec les résultats mentionnés par le receveur municipal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif de l'exercice 2024.

DECISION :

- POUR : 10 voix
- CONTRE : 0 voix
- ABSTENTION : 0 voix

PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS 2025

Cache containers – 6 000 €
Tables et bancs – 3 500 €
Souffleur – 900 €
Boîte à livres – 1 000 €
Sonorisation salle des fêtes – 3 500 €
Aire de loisirs – 10 000 €
Réseaux - 50 000 €
MAM – 523 823,67 €
Plans inclinés école – 12 200 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente les taux actuels et propose au conseil de maintenir ceux-ci.

Les taux des impôts locaux votés pour 2025 :

concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 26,86%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,31%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires:11,32 %
- *concernant les entreprises*
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22,46%

DECISION :

- POUR : **11 voix**
- CONTRE : **0 voix**
- ABSTENTION : **0 voix**

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de fonctionnement 2024 = 83 146,93 €
Résultat d'investissement 2024 = 197 272,85 €

Ces résultats viennent s'ajouter aux réserves antérieures :

Fonctionnement résultat cumulé = 361 325,72 €
Investissement résultat cumulé = 431 191,25 €

Le solde d'investissement étant suffisant pour financer les projets il n'est pas nécessaire de transférer une partie du résultat de fonctionnement en investissement.

Affectation en fonctionnement : 361 325,72 €
Affectation en investissement : 431 191,25 €

DECISION :

- POUR : **11 voix**
- CONTRE : **0 voix**
- ABSTENTION : **0 voix**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025

Le document de préparation budgétaire est présenté au conseil. Il reprend la liste des investissements prévus au budget 2025, la présentation synthétique des deux sections, les évolutions prévues entre 2024 et 2025 pour les charges et recettes de fonctionnement.

Lecture faite du document de synthèse, Monsieur le Maire propose de procéder au vote du budget.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

VU les propositions de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

d'approuver pour l'exercice 2025 le budget primitif de la commune, globalement arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BP 2025	805 159,41 €	443 833,69 €	266 272,58 €	208 905,00 €
RESULTAT REPORTE 2024		361 325,72 €		431 191,25 €
RESTES A REALISER 2024			373 823,67 €	
TOTAL	805 159,41 €	805 159,41 €	640 096,25 €	640 096,25 €

DECISION :

- POUR : **11 voix**
- CONTRE : **0 voix**
- ABSTENTION : **0 voix**

Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre , à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à compter du 1^{er} janvier 2025.

DECISION :

- POUR : **11 voix**
- CONTRE : **voix**
- ABSTENTION : **voix**

Échanges de parcelles

Dans le cadre de la régularisation de l'échange de parcelles entre la commune, M. Girardon et M. Auray, il est possible de faire rédiger les actes par le géomètre directement sans en passer par un notaire. Pour ce faire il faut délibérer les éléments suivants :

- 1ère délibération pour désigner le Maire comme rédacteur et la première adjointe comme signataire au nom de la commune

- 2ème délibération pour autoriser la vente à M. Auray et l'échange entre M. Girardon et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier les actes administratifs conformément à l'article L1311-13 de Code Général des Collectivités Territoriales

ACCORDE délégation de signature à Madame Geneviève JACQUET, 1^{ère} adjointe à signer les actes administratifs au nom de la Commune.

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'échange de parcelle entre M. Girardon et la commune et la vente entre M. AURAY et la commune dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ou par acte authentique en la forme administrative.

DECIDE que les frais de géomètre et les frais d'établissement d'acte authentique en la forme administrative seront à la charge de la commune.

DECISION :

- POUR :	11 voix
- CONTRE :	voix
- ABSTENTION :	voix

QUESTIONS DIVERSES

La distribution des composteurs aura lieu le 16 mai à partir de 17h.

Franck AURAY participe à une session de certification CERTIBIOCIDE pour l'acquisition et l'utilisation de produits anti-frelons asiatiques. Un achat commun de matériel avec les communes de Ternand et letra est en cours de finalisation.

La commune a fait l'acquisition de nouveaux lits de type superposés pour répondre à une augmentation prévue du nombre d'enfants à la rentrée.

Un point sera fait sur les travaux de voirie à réaliser.

Patrice Gardette fait part au conseil de la dernière réunion du SAVA, notamment le rapport d'orientation budgétaire. Le vote du budget du SAVA interviendra d'ici deux semaines.

Fin de séance : 20h45